

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Comfot, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

LYON ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

LETTRE DE RUSSIE.
LE DRAME DE NOGENT.
LES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS.

SAC AU DOS !

On sait que M. Paulin Méry doit interpellé le ministre de la guerre sur le règlement du 4 octobre, relatif aux places de guerre et garnisons, et dans lequel figurent les prescriptions relatives à la faction « sac au dos ».

Voilà encore une interpellation bien inutile, et je ne vois pas quels reproches M. Paulin Méry pourra adresser à M. de Freycinet.

Le député du XIII^e arrondissement fut élu comme boulangiste. C'est en cette qualité qu'il interpellera. Car c'est au général Boulanger qu'était dû le règlement dispensant les soldats en faction du port du sac. Avec l'amélioration de l'ordinaire, cette mesure avait plus fait pour la popularité du général dans l'armée, que le port facultatif de la barbe, le sabre de fantaisie pour les rengades et l'ornementation tricolore des guérites.

Le soldat ne voyait qu'une chose : la corvée de la faction lui était moins pénible.

Malheureusement, ce n'est pas sans leur imposer des fatigues que l'on peut former des soldats. On s'est aperçu à la longue, et plus particulièrement au cours des récentes grandes manœuvres, que les hommes se plaignaient moins des longues marches, des nuits écourtées, du couchage sur la dure, que du port du sac.

Comme ce sac ne contient que le strict nécessaire, on ne peut songer à l'alléger. On serait plutôt tenté d'y ajouter quelques paquets de cartouches. Il faut donc absolument que les hommes supportent ce sac sans trop de fatigue. L'habitude seule peut les amener progressivement à ce résultat.

Or, les occasions de porter le sac sont assez rares, en garnison. A l'arrivée au corps, les conscrits font d'abord l'exercice, en veste, avec le seul ceinturon. Le fusil leur semble déjà assez lourd à manier. Au bout de quelque temps, on porte son fusil et on le manœuvre comme on ferait d'un bâton. C'est alors qu'on prend le sac. Le sac vide est, les premières fois, embarrassant. Le bleu se demande avec terreur comment il fera pour courir au pas gymnastique quand il aura « l'ordenance » dans son « as de carreau ». Pourtant, il y arrive.

Mais ce sac, il le porte que pendant deux ou trois heures, à l'exercice, et, encore, pas tous les jours. Les marches ne sont pas de bien longue durée. Le champ de tir — où l'on ne va pas assez souvent — n'est jamais très éloigné de la ville. Aussi, lorsqu'arrivent les étapes de 50 à 60 kilomètres, le soldat a de la peine à supporter ce fardeau qui lui renverse le haut du corps en arrière, et lui met le feu aux épaules.

C'est pour qu'il s'habitue au sac qu'on en rétablit le port pendant les factions.

Les « carottiers » de régiment s'estiment très malins lorsqu'ils ont pu, après l'inspection, retirer de leur sac ou les souliers, ou les brosses, ou quelques paquets de cartouches. Ce sont de simples imbéciles qui se préparent des tortures lorsqu'il leur faudra, en manœuvre ou en campagne, ou en changeant de garnison, porter tout le « fourbi ».

Oui, l'exercice, les marches, le port du sac, tout cela est pénible, mais tout cela n'a point été imaginé dans le simple but d'occuper le temps du troupier, pas plus que de le tracasser, comme il est trop souvent porté à le croire.

Il faut que M. Paulin Méry manque un peu de « jugeotte » pour croire que si M. de Freycinet rétablit le port du sac, en faction, c'est uniquement pour ne point conserver dans l'armée les mesures prises par le général Boulanger.

Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on ne doit jamais critiquer l'armée. J'ai assez souvent ici dévoilé des abus et jugé librement ce qui me semblait blâmable. Mais je pense que M. Paulin Méry a grand tort d'intervenir en cette question comme il le fait, dans un but de très petite politique. A moins qu'il ait voulu donner à M. de Freycinet l'occasion de dire publiquement les motifs qui lui ont fait rétablir le port du sac, motifs qui ne peuvent être autres que ceux que je viens d'énumérer et qui sont très simples, comme on le voit.

LA POLITIQUE

C'est assurément faute de mieux qu'on fait à la petite escarmouche de l'autre jour les honneurs d'une polémique de première classe. Voici maintenant qu'en réponse au plaidoyer de M. Clémenceau pour M. Lafargue, M. Emmanuel Arène répond en proposant la dissolution de la Chambre ! Plutôt que de recommencer la querelle des gauches ennemies, retourner les drapeaux des électeurs ! Et voilà qu'un certain nombre de feuilles républicaines emboîtent le pas au fantaisiste député de la Corse et crient après lui : « Dissolvez-vous ! »

Si c'est sous prétexte d'apaisement, de tranquillité, de travail, qu'on nous offre de recommencer une période électorale avec ses polémiques, ses campagnes, ses agitations, ses enrôlements et tout ce qui s'en suit, merci bien ! Nous n'en avons que faire. Cela peut aller aux monarchistes, boulangistes et autres amateurs d'un nouveau tohu-bohu pendant lequel on aurait l'occasion de tirer à boulets rouges sur la République et les républicains ; mais la dissolution ne nous va pas mieux qu'à ceux qui ont procédé à la petite bataille parlementaire de l'autre jour. Que les députés restent où ils sont et qu'ils tâchent d'y faire plus de besogne que leurs devanciers, c'est tout ce que nous leur demandons.

D'ailleurs, comme je le disais, c'est faute de mieux qu'on a tirillé au Palais-Bourbon et surtout que ce « tir réduit » a eu un écho inattendu.

Le lendemain, en effet, nous arrivait de l'extérieur une nouvelle d'une toute autre importance, et après laquelle on ne songe plus guère au discours de M. Clémenceau et à la réponse de M. de Freycinet. Le Czar est retourné à Pétersbourg, sans vouloir s'arrêter en Allemagne, sans accepter de se rencontrer avec l'empereur Guillaume. — Et, en effet, qu'aurait-il pu lui dire qui fût plus d'appoint que Cronstadt, Brest et l'emprunt russe ?

Mais, cette fois, c'est le moniteur anglais de la triple alliance, c'est le *Standard* qui a parlé. D'après lui, cette abstention, c'est la guerre à bref délai, en quoi le journal anglais exagère, c'est évident, son pessimisme. Mais quand il entreprend de démontrer que tout ce qui alarme actuellement les partisans de la paix vient de Bismarck, de sa brutale annexion de l'Alsace et de la Lorraine, de sa conception, enfin, de la triple alliance qui devait fatalement engendrer la double alliance de la France et de la Russie, il est plus juste.

C'est, en effet, vrai, tout cela. C'est à Bismarck et aux démesurées ambitions germaniques que remonte le drame dont le dernier acte va peut-être se jouer avant qu'il soit longtemps. En déséquilibrant violemment l'Europe, après 1870, en essayant d'enrayer la France mutilée dans un cercle de

fer, il a, lui-même, mis notre main dans celle de nos puissants alliés. C'est nous, maintenant, qui sommes les arbitres des destinées de l'Europe.

Seulement, le *Standard* ne dit pas la vérité quand il prétend que nous sommes unis à nos nouveaux amis dans une pensée d'oppression et de conquête. La paix est ce que nous considérons comme le bien le plus cher. Mais, assurément, le jour où d'autres — qui sont organisés spécialement pour l'attaque — se hasarderont à troubler cette paix, — eh bien, nous profiterons de l'occasion pour régler enfin la question des provinces perdues — et nous la réglerons à fond ; la Triplice et ses amis peuvent en être sûrs !

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 4 novembre.

CONVOCACTION D'ÉLECTEURS

Les électeurs de Meximieux (Ain) et de Moreau (Doubs) sont convoqués le 22 novembre à l'effet d'élire un représentant au conseil général.

LA LANGUE FRANÇAISE

La conférence de la paix a approuvé la proposition Hirsch, présentée au nom des députés allemands, tendant à ce que la langue française soit la langue officielle.

LES RUSSES À BREST

Hier, un groupe d'habitants de Saint-Renan, petite ville située à 42 kilomètres de Brest, ont offert un déjeuner à neuf marins russes du *Minne* conduits par un officier. On était venu les chercher en voiture à Brest. Les couleurs russes et françaises avaient été arborées jusque dans les fermes des environs de Saint-Renan.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE

Ainsi que nous l'avons annoncé, le buste de Lazare Carnot a été offert par le président de la République à la société pour l'instruction élémentaire. L'inauguration de ce buste a eu lieu aujourd'hui à 2 heures, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique, au siège de la société, 14, rue du Foutaire. Le ministre de l'instruction publique a, dans une improvisation souvent applaudie, exposé les réformes apportées dans l'instruction primaire et démocratique par Lazare et Hippolyte Carnot, ancêtres du président de la République, qui, comme membre de cette société, lui a offert le buste de son fondateur.

LES VINS ESPAGNOLS

La chambre de commerce de Madrid, dans sa séance d'hier, a décidé d'avis que le gouvernement espagnol doit tenter par tous les moyens de conclure avec la France un traité facilitant l'exportation des vins espagnols en France.

Si un traité est impossible, le gouvernement devrait élever tous les tarifs pour les articles importés par l'industrie française.

La Chambre s'est occupée aussi des poursuites à intention contre les altérations et falsifications de vins.

L'Extrême Gauche

Paris, 4 novembre.

On continue, dans les couloirs de la Chambre, à beaucoup s'occuper de la formation d'un nouveau groupe de l'extrême-gauche.

On affirme qu'un certain nombre de députés boulangistes, tels que MM. Bary, Leprieux, Targny, Saint-Martin et Farcy, seraient disposés à faire partie du nouveau groupe ou, tout au moins, à poursuivre avec lui, une action parallèle contre le ministère et le Sénat.

M. Peytral, un des principaux promoteurs de cette entreprise, interrogé sur le but et la portée de celle-ci, vient de fournir, à ce sujet, d'intéressantes explications.

M. Peytral déclare tout d'abord qu'il ne s'agit pas de refaire un groupe comme l'extrême-gauche des précédentes législa-

tures, se consacrant exclusivement à la politique des manifestations.

Ce que M. Peytral veut tirer de la reconstitution de ce groupe, ce sont des résultats pratiques.

Il considère qu'en l'état, de dispersion des membres de la majorité, aucun député n'a l'autorité suffisante, soit aux yeux de la majorité, soit aux yeux du gouvernement pour provoquer de la part de ce dernier des explications sur sa ligne politique. Craignant toujours d'être désavoué, ou tout au moins de n'être pas suivi d'un député quelconque, il préfère ne pas interpellé qu'interpellé seul.

La reconstitution d'un groupe avancé permettrait de seconder des initiatives isolées lorsqu'elles seraient jugées ; bonnes de donner à l'interpellation l'autorité résultant du concours d'une fraction importante de la majorité et d'obliger le gouvernement à tenir compte des invitations qui lui seraient faites de s'expliquer.

Ce serait, suivant M. Peytral, le moyen de renforcer l'action parlementaire qui s'affaiblit, de réagir contre la politique de laisser-aller et d'abandon que l'on pratique aujourd'hui à l'égard du gouvernement.

M. Peytral, d'ailleurs, estime que le groupe ne peut pas s'intituler « extrême gauche », qu'il doit être assez large pour donner accès à tous les progressistes.

GUERRE ET MARINE

Paris, 4 novembre.

Promotions militaires. — Le *Journal officiel* publie les promotions suivantes :

Sont promus colonels d'infanterie : MM. Sanzac de Traversay, Loubet, Sage, Blanc, Abriat et Floutat. — Colonels de cavalerie : MM. O'Connor, de Campout, de Grandmaison, de Brem, Aoust de Houvé, Lesne, de Vergennes, de Lavieville. — Colonels dans l'artillerie : MM. Hans, Froment, Schaller, de Canteloube, Faure-Biguet, Meyssonier, de Boysson. — Colonel dans le génie : M. Gastay. — Colonel de gendarmerie : M. Charnin.

Sont promus lieutenants-colonels d'infanterie : MM. Villers, de Lafagnac, de Préaux, Parisot, Humbert, de Romagne, Saglio. — Lieutenants-colonels de cavalerie : MM. Papiillon, Baudens, Reverard. — Lieutenants-colonels dans l'artillerie : MM. Fournier, de Blanquet de Rouville, Lourd-Léonard, Delay, Ahmichen-Maggiolo. — Lieutenants-colonels du génie : M. de Montarby et Larivet. — Lieutenant-colonel dans la gendarmerie : M. Roussange.

Sont promus sous-intendants de première classe : MM. Martels et Malvy ; de deuxième classe : M. de Bougrenet. — Médecins principaux de première classe : MM. Duvallet, Vassier, Gentil, Lœdardich ; de deuxième classe : MM. Blaise, Zappell, Delorme, Boppe. — Pharmacien principal de première classe : M. Bouillon ; de deuxième classe : M. Masson.

M. Meyssonier, directeur de l'artillerie à Toulon, promu colonel, est maintenu dans son emploi. — M. de Boysson, sous-directeur de l'artillerie à Lyon, promu colonel, est nommé directeur de l'artillerie à Grenoble. — M. Raoulx, sous-directeur de l'artillerie à Briançon, promu chef d'escadron, est maintenu à son poste. — M. Wellig, lieutenant au 9^e d'artillerie, promu capitaine, est nommé à la direction de l'artillerie à Briançon.

M. Viney, chef du génie à Saint-Etienne, promu chef de bataillon, est maintenu à son poste. M. Imbert, lieutenant au 4^e du génie, à Grenoble, promu capitaine, est maintenu à son poste. M. Rabusseau, lieutenant au 4^e du génie, à Grenoble, promu capitaine, est nommé à Laval. M. Delahat, lieutenant au 4^e du génie, à Grenoble, est promu capitaine à Albertville. M. Ribart, lieutenant au 4^e du génie, à Grenoble, est promu capitaine à Gap. M. Dianoux, lieutenant au 4^e du génie, à Briançon, est promu capitaine à Lyon.

M. Jeanson, comptable de magasin à Marseille, est promu officier d'administration principal à Reims.

M. Pelletier, capitaine de gendarmerie à Beaune, est nommé chef d'escadron à Mâcon. M. Giacomoni, lieutenant de gendarmerie à Embrun, est nommé capitaine à Ancey. M. Bourit, lieutenant de gendarmerie à Parthenay, est promu capitaine à Briançon. M. Montblanc, lieutenant de gendarmerie à Die (Drôme), est promu capitaine à Gray. M. Metzger, lieutenant trésorier de gendarmerie à Privas, est nommé capitaine trésorier à Bourg.

M. Marchal, colonel, directeur de l'artil-

lerie à Grenoble, est désigné pour commander le 2^e d'artillerie. M. Lebeau, chef d'escadron, est nommé sous-directeur de l'artillerie à Lyon. M. Guillin, chef d'état-major de l'artillerie à Lyon, est nommé au commandement du 11^e d'artillerie de forteresse. M. Viala, officier d'administration à Clermont-Ferrand, est nommé au commandement de la 14^e section des commis et ouvriers.

M. Jourdan, lieutenant de gendarmerie à Castellane, est nommé à Die. M. Arthaud, lieutenant, est nommé à Castellane. M. du Comblanc, lieutenant à Aubagne, est nommé à La Palisse.

Expériences dans le génie. — Le service du génie vient de faire, à Versailles, une série d'expériences intéressantes avec une voiture à vapeur nouveau modèle portant six sapeurs et 200 kilogrammes de rails et des outils pour chemins de fer.

Les manœuvres qui ont duré quatre jours, avaient pour but de mettre à l'épreuve le véhicule à vapeur, quant à la facilité de la direction, de la vitesse de résistance en cas d'arrêt, pour la montée et la descente des rampes, etc.

Ces expériences ont eu lieu sur le plateau de Satory et sur toutes les rampes avoisinantes de Versailles, et celle de St-Germain dont la pente atteint jusqu'à dix centimètres par mètre : la nouvelle voiture militaire à vapeur manœuvre avec la plus grande facilité.

Le ministre de la guerre a décidé que les mêmes expériences seraient reprises avec la voiture à vapeur, lorsque les terrains seront débarrassés par la mauvaise saison.

Les expériences analogues vont avoir lieu, toujours par ordre du ministre de la guerre, dans les environs de Paris, sous la direction du service d'artillerie avec une voiture à vapeur spéciale construite en vue des besoins de cette arme.

Autour du Parlement

Paris, 4 novembre.

La Commission du Budget

La commission du budget s'est occupée de nouveau, aujourd'hui, des crédits pour le Tonkin.

M. Delcassé, rapporteur, fait un exposé verbal duquel il résulte que les dépenses affectées au Tonkin s'élèvent à 42 millions, M. de Lanesan les ayant réduites de 500,000 francs.

A ces dépenses, il sera pourvu de la façon suivante :

Les dépenses militaires sont de 25 millions. Il y sera fait face avec la subvention de la Métropole, soit 17,500,000 francs, 6,500,000 provenant de la subvention de la Cochinchine, et un million fourni par le ministère de la guerre.

M. Delcassé propose d'incorporer les dépenses d'une façon permanente dans le budget du Tonkin. Enfin les autres dépenses sont couvertes par 17 millions de ressources locales.

Après l'exposé de M. Delcassé, la commission du budget entend M. Etienne, sous-secrétaire d'Etat des colonies, qui explique pour quelle raison on a diminué les évaluations de recettes. Cette diminution est provoquée par un déficit dans la récolte, à la suite de la situation climatérique, et des incursions des pirates, dont le nombre va chaque jour diminuant.

Le Delta est purgé dans le haut Tonkin ; on en reste encore un certain nombre dont on espère avoir raison avec la création de nouveaux postes.

M. Etienne a fait observer à ce propos que l'on avait graduellement réduit les dépenses militaires, que les 50 millions qu'elles atteignaient à l'origine, sont descendus aujourd'hui à 25 millions.

La commission, après un échange d'observations, a remis, pour statuer, jusqu'à ce que le gouvernement lui ait communiqué l'état du budget détaillé de 1892 et le relevé des comptes de 1889, 1890 et 1891, afin de pouvoir apprécier les causes du découvert des exercices qui est évalué par le gouvernement à 25 millions.

Le sous-secrétaire d'Etat a promis de communiquer ces documents à bref délai.

M. Marchal, colonel, directeur de l'artil-

Chronique Lyonnaise

VÉLOCIPÉDIE

Il y aurait mauvaise grâce à se le dissimuler ; il est né en France, depuis quelques années, un engin, pour lequel la presse étant le quatrième : c'est le vélocipède. Le vélocipède est roi, la bicyclette est reine. Il serait peut-être utile de s'en occuper un peu maintenant et de le réglementer. Il n'existe pas de semaine qu'à Lyon nous n'ayons à enregistrer un accident causé par un vélocipédiste. Avant-hier encore, au parc de la Tête-d'Or, une petite fille a été renversée à terre et contusionnée, tandis qu'elle se promenait dans une allée réservée aux seuls piétons. Peu de jours auparavant, un vieillard a été violemment bousculé sur la grande chaussée que suivent les voitures. Chose curieuse : ces deux accidents se sont produits pendant la semaine, c'est-à-dire quand notre parc est désert ou presque. Que doit-il arriver le dimanche, où toute la population lyonnaise se rend à son Bois de Boulogne et où surtout les vélocipédistes peuvent être plus nombreux et, partant, nous présenter, dans la quantité, des amateurs plus ou moins raisonnables ?

Je ne vais pas jusqu'à me plaindre que les bicyclistes accaparent les routes, que l'on ne voit qu'eux partout ; non, j'admets ce sport tout comme un autre, avec les seules réserves que je ferai tout à l'heure. Mais il est évident qu'il faut que l'autorité jette son œil paternel et inquisiteur sur cette classe nouvelle et prévoie les inconvénients que peut apporter cet exercice à la sécurité du public.

Le vélocipède, à mon sens, un gros défaut : il fond soudainement sur vous avec la rapidité de l'éclair et avant que vous ayez pu vous reconnaître, il est déjà loin. Cet adjectif « surnaturel » va peut-être déplaire aux nombreux passionnés de la bicyclette ; je ne le retire pas, je l'explique : ces bandes de caoutchouc qui entourent la roue de l'instrument et qui sont destinées à lui donner du ressort amortissent complètement le bruit qu'il peut faire en fonctionnant. Il a donc sur les voitures cet immense désavantage qu'on ne l'entend pas venir. Il n'y a que les sourds qui peuvent être égarés par une voiture ; les oreilles les plus délicates peuvent ne pas se douter qu'un vélocipède est là. Je vais plus loin, on ne voit même pas la bicyclette ; pendant le jour il se confond avec le premier piéton venu ; le soir, il est imperceptible, parce que souvent il n'a même pas de lanterne qui prévienne de son passage et, quand il en est muni, le foyer de lumière est tellement restreint qu'on croirait presque voir un ver-luisant.

On force, à Lyon, les conducteurs des tramways à vapeur à faire jouer la corne d'appel pendant toute la durée de leur trajet en ville. Avec l'extension, avec les ravages que fait la passion du vélocipède chez nos concitoyens, croyez-vous que la ville serait habitable et l'existence possible dans notre ville si tous les sportsmen étaient tenus de récréer continuellement notre conduit auditif du bruit, sinistre et gouailleux en même temps, que produit la trompe du bicyclette ? Il est certain que le contingent des asiles d'aliénés augmenterait immédiatement par l'abus de cette mélodie peu éthyérée. Remplacez-t-on cette corne par une sonnette, le signal avertisseur est nul et n'a pas plus de puissance qu'un murmure au milieu d'une tempête. On ne peut pas davantage s'en rapporter à un cri poussé par l'amateur ; admettez (il faut toujours voir le pire des choses) que votre bonhomme soit muet ou enrhumé, voilà encore pour vous une chance de salut de moins.

Le vélocipède, dans ces conditions, devient un véritable ennemi, que l'on ne peut même pas combattre et qui n'en est

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 5 Novembre (18)

MON PREMIER CRIME

PAR

GUSTAVE MACÉ

Ancien chef du service de la Sûreté

— Quelle est donc, de toutes les passions qui remuent l'univers celle qui a pu armer le bras de l'assassin ? L'amour ? la jalousie... la haine... la vengeance... la cupidité ?

Autant de mystères que de mots ; autant de points d'interrogation, auxquels je ne pouvais trouver une réponse.

— Si seulement encore, l'identité de la victime pouvait être établie... j'aurais alors un point de départ. Je pourrais étudier le milieu dans lequel elle vivait, connaître ses relations, ses fréquentations, ses penchants, ses défauts... les penchants et les défauts de ceux qui l'entouraient... des gens qu'elle voyait, qu'elle fréquentait... car le meurtrier ne peut être qu'une personne de sa connaissance. Un malfaiteur qui assassine quelqu'un dont il n'est pas connu, ne se donne pas la peine de le découper et d'en disperser les membres. Les deux jumeaux doivent bien sortir du puits cependant... elles doivent me guider vers le chemin de la vérité...

J'en étais là de mes réflexions, quand j'entendis frapper timidement à la porte de mon cabinet.

— Qui peut venir me relancer ici, ce soir ? me dis-je en allant ouvrir.

C'était le sergent de ville Champy.

— Je vous demande pardon de venir vous déranger, monsieur le commissaire, dit-il en entrant ; je suis allé chez vous et, comme vous n'y étiez pas, j'ai pensé que je vous trouverais ici.

— Vous saviez cependant, que je n'étais pas de service ce soir.

— C'est justement pour ça que je me suis dit, en ne vous trouvant pas chez vous : « Le chef doit être en train d'étudier notre affaire. » Alors je suis venu ici.

— Eh bien, pour notre affaire, vous n'avez rien de nouveau à me dire ?

— Vous demandez pardon... c'est justement pour ça que je viens.

— A la bonne heure ! asseyez-vous, là, devant moi et causons.

Champy fit quelques difficultés ; mais, sur mon insistance, il s'assit à moitié sur le bord d'un siège, et, tournant et retournant son chapeau dans ses mains, il attendit mes questions.

— Voyons, lui dis-je, qu'avez-vous d'intéressant à me raconter ?

— Oh ! pas grand-chose... seulement j'ai pensé que ça pouvait être utile à savoir pour vous.

— Dites toujours.

— Vous savez que la concierge de la maison au puits est ma payse ?

— Oui, je sais cela, et je me souviens aussi que vous deviez aller la voir.

— J'y suis allé plusieurs fois. Les pre-

miers jours, nous ne pouvions parvenir à nous entendre, elle ne parlait que de ses bêtes, et quand je lui posais quelques questions, elle me répondait toujours : *Blanc-Blanc, tout noir*.

— C'est son chat perdu.

— Enfin j'ai pu la faire jacter un peu tout de même, et, bien qu'elle soit très méfiante, j'ai fini par gagner sa confiance. Elle est de Châteauneuf, près Chaumont, où elle a deux nièces, en relations avec ma famille. Ce matin, elle m'a permis de lui offrir à déjeuner chez elle, et j'ai remarqué qu'à table elle est plus communicative.

— Lui avez-vous parlé de l'affaire ?

— Nous n'avons causé que de ça et de son chat *Blanc-Blanc*, qu'elle a retrouvé ce matin.

— Parait-elle savoir quelque chose d'intéressant ?

— Rien, au sujet du puits ; mais elle vous raconte un tas d'histoires, et elle vous dit ça si drôlement que peut-être vous feriez bien de la voir.

— C'était mon intention et j'attendais l'instant propice.

— Je crois que c'est le moment ; elle est assez joyeuse ce soir...

— Il n'est que huit heures, je vais aller la trouver.

— Surtout, monsieur le commissaire, laissez-la causer à volonté, et à sa façon et puis, flattez-la un peu et caressez ses bêtes, sans cela...

— Soyez tranquille, Champy, je suivrai vos conseils.

Un quart d'heure après, j'étais dans la loge de M^{lle} Xoru. Elle était seule, et était si métro à table. J'arrivais donc au bon moment.

Sur une chaise se défilait un magnifique chat blanc, et sur le carreau de l'unique pièce un petit chien à poil ras, couleur gris souris, s'agitait en voyant les apprêts du dîner.

Je me nommai.

— Je pensais bien que vous viendriez me voir, dit M^{lle} Xoru, en m'avancant une chaise dépaillée. Votre agent Champy, un bon garçon, m'a dit ce matin : « Vous ne marchez pas bien ; mais le patron est jeune, il viendra lui-même. »

— Je sais que vous êtes souvent indisposée, et pour vous éviter de la fatigue, j'ai retardé l'entretien que nous devions avoir ensemble.

En même temps, je passais la main sur le dos du chat, qui me remercia par un ren-on très

que plus dangereux. Et la réglementation n'est pas facile à concevoir : on peut obliger le conducteur d'un véhicule à modérer son allure, à aller au pas dans telle partie de la ville indiquée par un arrêté de police.

La vitesse de la bicyclette ne peut être changée, sous peine de changer en même temps les lois fondamentales de la mécanique. L'autorité a le bras bien long, mais je ne crois pas qu'elle puisse jamais arriver là. Il faudrait donc prendre une mesure radicale : interdire le vélocipède dans les villes et villages. C'est bien excessif, et celui qui assumerait la responsabilité de cet arrêté serait en ce moment bien impopulaire.

Il y a bien un moyen que j'indiquerais à ceux dont le vélocipède trouble la tranquillité : attendre que cette mode passe, — car elle passera comme tous les engouements. Mais, dans l'intervalle, les accidents s'accumuleront. Je peux dire à ces ennemis du vélo, pour les rassurer, que si la bicyclette entre trop dans nos habitudes, son règne sera bientôt terminé. On n'ignore pas, en effet, que l'exercice en question développe les muscles des jambes, absolument comme la danse développe les jambes des ballerines ; mais tout développement est pris au détriment d'une autre partie du corps, et les fervents pratiquants du vélo s'en aperçoivent bientôt. De plus, l'habitude de se tenir penché en avant sur le vélocipède peut amener des déviations de la colonne vertébrale. Les Américains, qui nous ont gratifié du vélo, commencent à y renoncer, car depuis trente ans qu'ils le pratiquent, ils s'aperçoivent que la génération issue d'eux est une génération de ratés et d'atrophes : fortes les jambes, mais bien débiles le reste. Et comme ce n'est pas uniquement avec les jambes que l'on travaille à la reproduction de la France, que les bicyclistes méditent bien sur la fin de ce chapitre : l'avenir de notre pays dépend presque d'eux.

CH. VALDOR.

LES MARINS RUSSSES A PARIS

Paris, 4 novembre.

Voici les explications qui ont été données au *Figaro* par le ministre des affaires étrangères sur la non invitation des marins russes à venir à Paris :

Cette abstention est toute simple. Le gouvernement n'a fait aucune invitation parce que la venue des deux vaisseaux russes à Brest était tout simplement une visite maritime et non une visite internationale. Elle n'avait aucun caractère officiel ; elle n'était ni annoncée ni prévue, comme doit l'être des longtempis à l'avance la visite d'une escadre.

Les vaisseaux le *Minne* et le *Dimitri-Donskoi* ne portaient pas de pavillon amiral. Il n'y avait donc aucune comparaison à établir entre notre visite à Cronstadt, diplomatiquement préparée, et cette arrivée fort naturelle, arrivée qui se renouvelle plusieurs fois par an.

Les marins russes seront fêtés par nos populations maritimes, partout où ils se présenteront. Ce sont là des manifestations locales, très importantes et très cordiales, que le gouvernement constate avec satisfaction, mais rien de plus.

Le *Figaro* ajoute :

Nous avons tenté l'honneur de rendre aux marins russes les acclamations et les invitations dont les marins français ont été l'objet. Rien n'est encore décidé, rien n'est encore fait, mais il est très probable qu'au printemps prochain, une escadre russe viendra sur les côtes de Bretagne et sera officiellement reçue par le gouvernement.

On cherchera même à faire coïncider la visite de cette escadre avec un voyage que le président de la République a l'intention de faire en Bretagne. Ce sera une éclatante réponse aux fêtes de Cronstadt.

LE CONGRÈS DE LA PAIX

Rome, 4 novembre.

Le congrès de la paix s'est réuni aujourd'hui.

M. Imbriani a insisté sur l'idée de nationalité, ajoutant qu'il ne reconnaît pas qu'on affirmât que la ville de Trieste n'est pas italienne. (Rumeurs.)

Le président rappelle l'orateur à la question.

M. Hubbard demande, au milieu des applaudissements, que la déclaration des droits du peuple soit discutée par la conférence.

Le président déclare que le bureau de la présidence nommera un rapporteur qui révisera demain soir sur les trois propositions Mazzoleni, Bajer et Passy, pour la constitution du comité et du secrétariat interparlementaire de la paix.

La séance est renvoyée à demain trois heures.

Nouvelles du Tonkin

Marseille, 4 novembre.

Le paquebot français *Sidney*, courrier de Chine, est arrivé dans l'après-midi. Ce navire a été abordé à Shanghai par le steamer *Shanghai* de la compagnie Péninsulaire. Il n'y eut de part et d'autre que des avaries légères.

Voici les renseignements sur le Tonkin,

apportés par ce courrier.

L'amiral Fournier continue à explorer les repaires de pirates de l'île de la Table et des Songes. L'amiral Fournier et le lieutenant Grouau ont fait être pris par les pirates de la bande de Luu-Ky : ils s'étaient avancés dans la campagne à environ quatre ou cinq kilomètres de Quang-Yen, en reconnaissance et accompagnés d'une quinzaine de miliciens seulement. Le soir approchant, l'amiral Fournier émit l'opinion qu'il était temps de rentrer et, en se retournant, ces messieurs virent que les cretes des mamelons, situés autour d'eux, étaient garnies de chinois qui tentaient un mouvement tournant pour les envelopper ; heurtés, on s'était aperçu de ce qu'il se passait à bord des canonnières qui couraient un feu nourri sur les pirates et les obligèrent à rétrograder, ce qui permit à l'amiral Fournier et au résident de rentrer sans être inquiétés à Quang-Yen.

Les nouvelles parvenues de Laokay assurent que Hoang-Thao-Loi, le grand chef de toutes les bandes du haut fleuve Rouge, du Song-Chay, ayant regagné la Chine, sous l'impression de l'échec qu'il a essuyé récemment, et serait allé demander du secours à Khai-Hoa ; mais le général chinois aurait refusé de le recevoir. Hoang-Thao-Loi serait alors venu à Song-Phong, où il se trouve en ce moment avec un autre chef pirate renommé, Tran-Dai-Luong, qui y a également amené sa famille.

M. Feisthamet, inspecteur de première

classe de la garde civile à Yen-Luu, a été tué raide d'une balle dans le ventre, au cours d'une reconnaissance faite à Lhuh-Mon, à peu de distance du poste ; un cai et deux lèu ont été tués à ses côtés.

De leur côté, les Chinois ont perdu quelques hommes, et cinq pirates, pris les armes à la main, ont été exécutés le soir même à Yen-Luu, où le corps de M. Feisthamet a été transporté et inhumé.

Dépêches Diverses

UN CRIME HORRIBLE

Paris, 4 novembre.

On a trouvé, ce matin, dans la cave d'une maison, de la rue de Charonne, le cadavre d'un individu complètement nu, dont la tête manquait.

M. Goron, chef de la sûreté, s'est transporté à deux heures sur les lieux pour commencer une enquête.

NOTAIRE PRÉPARATEUR

Perpignan, 4 novembre.

La cour d'assises des Pyrénées-Orientales vient de condamner par contumace aux travaux forcés à perpétuité et à 3,000 francs d'amende, M. Revel, notaire de Saint-Laurent-de-Salanque, pour de nombreux faux et abus de confiance.

LE CRIME DE CHANTELLE

Montpellier, 4 novembre.

L'héroïne du crime de Chantelle, Mme Achet, que la cour d'assises de l'Ailier condamna, il y a quelques mois, à la peine de douze ans de travaux forcés pour avoir assassiné le notaire Lépine, est toujours à la maison centrale de Montpellier.

Elle avait formé, il y a quelques temps, un recours en grâce, qui a été rejeté, et, depuis ce rejet, elle ne paraît plus pour de la plénitude de ses facultés mentales.

Toutefois, le médecin de la maison est loin d'être persuadé que l'état mental de Mme Achet ne soit pas simulé, et il se propose de l'examiner de plus près.

L'INCIDENT MELBA-DUC D'ORLÉANS

Paris, 4 novembre.

Il paraît maintenant certain que l'incident Armstrong-Melba-Duc d'Orléans se terminera par un duel. M. Armstrong s'est décidé à venger son honneur ; il est en ce moment en Ecosse, où il a quelques affaires à mettre en ordre. Il devait revenir à Londres aujourd'hui, mais il a été retenu malgré lui en Ecosse. Un représentant de l'agence Dalziel s'est rendu à l'hôtel Belgrave, où il a rencontré M. F. Armstrong, frère du mari de Mme Melba, qui lui a dit :

« Je puis, au nom de mon frère, nier toutes les accusations de cruauté portées contre lui. Mon frère a été grossièrement calomnié et il est bien décidé à obtenir une réparation par les armes. Il aurait provoqué le duc d'Orléans plus tôt s'il avait pu le rencontrer. »

« A l'arrivée de mon frère à Brindisi, le duc était parti pour Lisbonne, d'où il est reparti avant qu'une rencontre ait pu avoir lieu. Il pensait le trouver en Angleterre, mais son espoir a été jusqu'ici déçu. Mon frère est de première force à l'épée et au pistolet, et il tient absolument à se battre. »

Le Drame de Nogent

Paris, 4 novembre.

Nous avons relaté, dans nos dépêches de dernière heure, le terrible drame qui s'est déroulé à Nogent-sur-Marne. Les circonstances dans lesquelles s'est produit le meurtre de Valentin Deras, le suicide de Marie Lebouf, auprès du cadavre de son amant, font que ce tragique événement sort de l'ordinaire banalité qui marque le plus généralement les drames d'amour.

C'est au mois de décembre de l'année dernière que Marie Lebouf fit la connaissance, chez des amis communs, de Valentin Deras. Le jeune homme s'éprit de la jeune fille, lui dit son amour, lui jura même qu'il n'aurait jamais d'autre femme qu'elle, et l'instinctrice se donna. A son tour, elle aima ; elle aima éperdument, au point d'oublier toute retenue, l'élémentaire prudence que lui imposaient ses fonctions d'institutrice. Elle le recevait fréquemment dans sa chambre, et deux ou trois fois par semaine, le jeune homme passait la nuit chez elle.

Il y a quelques jours, Valentin annonça à Marie qu'une séparation était nécessaire ; sa mère voulait le marier malgré lui, ses prières, ses récriminations avaient été vaines et n'avaient pu fléchir sa mère. Il avait promis, et ce mariage avait été décidé et fixé au mois de février prochain.

A cette nouvelle, qui anéantissait toutes ses espérances, la pauvre institutrice fut prise d'un violent chagrin. Dès ce moment, elle résolut de tuer son amant et de se donner la mort ensuite ; elle parla même de ce projet à plusieurs personnes. Averti par ses amis, Valentin Deras se contenta de répondre :

— Bah ! il n'y a pas de danger, les gens qui parlent tant de tuer n'en font rien.

Ayant appris cependant que Marie Lebouf avait acheté dernièrement un revolver, il lui demanda de se défaire de cette arme. La jeune fille lui dit le lendemain qu'elle avait changé ce revolver contre une jumelle, et calma ainsi les craintes de son amant.

Dimanche dernier, les deux jeunes gens passèrent leur journée à faire de longues promenades sur les bords de la Marne, puis, après avoir dîné le soir dans un restaurant, ils rentrèrent vers dix heures et Valentin passa la nuit avec sa maîtresse.

Le lendemain, à sept heures du matin, Marie se leva et alla prendre le revolver dans un tiroir. Le jeune homme était assis sur le lit et mangeait une grappe de raisin. Froideusement Marie Lebouf s'approcha de son amant et, à bout portant, lui logea une balle dans la tête ; puis elle se tint auprès du lit, regardant malicieusement qu'agissait de temps en temps Valentin portait machinalement la main à sa blessure en réplétant :

— Otez-moi ça ! Otez-moi ça !

Loïn de manifester cependant de la colère contre Marie, il lui avait pris les mains et lui souriait affectueusement.

Le docteur Lalmand, que Marie Lebouf avait envoyé chercher, arriva bientôt et, après quelques soins donnés au blessé, courut prévenir M. Soullière, commissaire de police de Joinville-le-Pont.

Après le départ du docteur, Marie se coucha aux côtés de son amant, saisit le revolver qu'elle avait déposé sur la table de nuit et se fit sauter la cervelle.

L'instinctrice ne mourut pas sur le coup ; son agonie fut lente et douloureuse. Enfin, après six heures d'horribles souffrances, elle expira.

Les familles des deux victimes ont été prévenues de ce drame, et M. Lebouf ont veillé le cadavre de leur fille et se sont décidés à observer les dernières volontés exprimées dans la longue lettre dont voici le résumé :

« Je ne veux pas de service religieux à mon enterrement. Qu'on me mette en bière vêtue d'une robe grise. Pas de couronnes sur mon cercueil, mais des fleurs que j'aimais beaucoup. Je désire être enterré dans mon pays natal où j'ai tant joué et tant ri étant enfant. »

En conséquence, dès que l'autorisation de la préfecture sera arrivée, le corps de la jeune femme sera transporté à Saint-Sauveur-le-Bray (Seine-et-Marne), son pays natal.

Quant à Valentin Deras, il sera enterré à Charenton.

LA GRÈVE DES MINEURS

Lens, 4 novembre.

Les mineurs du Pas-de-Calais voteront jusqu'à jeudi soir. Tout se passe avec ordre et sans bruit.

Voici actuellement les résultats connus de 57 communes :

Votants : 43,579 ; pour la grève, 8,909 ; contre : 4,604 ; bulletins nuls, 63.

Les ouvriers de la compagnie de Bourges ont voté hier. Le résultat du vote donne 745 voix de majorité en faveur du travail.

La grève des mines de Marles se prolonge. De nombreux grévistes se sont portés, la nuit dernière, sur les routes de Lapugnoy et Allouagne, empêchant les mineurs de se rendre au travail. La gendarmerie a dû intervenir pour réprimer cette entrave à la liberté du travail.

Après avoir résisté un moment, les grévistes ont pris la fuite. Un ouvrier a été blessé.

LETRE DE RUSSIE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Saint-Petersbourg, le 19/31 octobre.

Après quelques semaines de vacances, où je vous ai laissé sans lettre, je reviens avec plaisir à vos lecteurs.

J'ai, du reste, employé bonne partie de cette liberté à visiter le centre de la Russie, et je pourrai longtemps encore vous parler de l'affreuse disette qui ravage Saratof, Samara, Penza, Riazan, etc. Cette partie de la Russie est cependant le grenier à blé du pays, et les détails que je vous donne plus loin vous indiqueront que l'on ne peut, sans avoir jugé de visu, avoir une idée des souffrances qu'endurent des milliers de pauvres gens.

Il n'y a pas en ce siècle de disette pareille et les efforts multiples du gouvernement, les dons continus des villes, cantons, particuliers, etc., seront, malgré tout, peu pour parer à pareille catastrophe. Le premier pas a été fait par le ministère qui a accordé aux gouvernements de Simbirsk, Samara, Kazan, Penza, Nijni Novgorod, Saratof, Tobolsk, Oufa, Perm, Orembourg, Riazan, et quelques autres, la somme de dix millions de roubles pour les semences d'automne, et vingt-deux millions en argent pour l'achat de denrées alimentaires, et surtout de l'orge pour l'hiver. En outre, on a assigné deux millions pour travaux immédiats de chemins de fer. Soit 34 millions de roubles ou 402 millions de francs ! Ces chiffres seuls suffiraient à donner une triste idée des besoins ! Et ne croyez pas que cet argent ait été gaspillé ou n'ait pas été remis à bon escient, car des inspecteurs sont sortis, jusque dans les plus petits hameaux, à des enquêtes et contre-enquêtes, et une édition spéciale du Sénat menaçait des peines les plus sévères les maires ou conseillers d'arrondissement qui auraient indiqué comme nécessaire celui qui ne le méritait pas immédiatement, et je vous assure que le contrôle a été sérieux.

Du reste il n'a été remis aucun secours en argent, ces derniers ne seront donnés qu'au fur et à mesure de la distribution des collectes faites dans tous les autres gouvernements centralisés par la société de la Croix-Rouge et la métropole de Kazan, qui en font la distribution, mais aucune personne ayant touché un secours ne devra être vue buvant dans un cabaret, ou bien elle serait rayée pour toujours de la liste des nécessiteux. Et ne croyez pas que la charité publique soit une bagatelle — depuis un mois que les secours particuliers affluent, c'est par centaines de mille roubles que l'on compte déjà.

Le comité de la Bourse a versé 150,000 roubles, le grand marchand de thé moscovite Popot 25,000 roubles, la société des tramways Dupont-Ritter a fait le joli cadeau de sa recette entière brute d'une journée, soit environ 15,000 francs, — tous les employés abandonnent un tant pour cent de leurs appointements, les négociants une partie de leurs bénéfices et ainsi de suite. C'est, en un mot, un élan général de générosité et qui ne tarira pas plus que la bonté proverbiale du Russe pour tout ce qui souffre.

Le *Times*, dans son dernier numéro proposait une souscription publique en Angleterre, mais ajoutait que la Russie refuserait avec et peut-être sans remerciements.

Ce n'était là qu'une fanfaronnade, car bien avant le *Times*, la presse lyonnaise (et c'est elle qui a eu l'honneur de faire la première offre généreuse) avait demandé au ministre de l'Intérieur de Russie son assentiment tacite, pour une fête qu'elle eût donné dans ce but philanthropique. Malheureusement, le gouvernement russe avait décidé en principe de souffrir aux besoins et il a fait parvenir quoique à regret ses remerciements pour l'offre généreuse des Lyonnais, déclarant qu'il n'aurait pas à voir donner des fêtes publiques pour cette nécessité. — Du reste, les journaux de Saint-Petersbourg avaient déjà demandé qu'on refusât officiellement tout secours venant de l'étranger ; je ne sais quel était le motif qui les poussait, mais on pouvait voir dans quelques lignes un certain dépit vis-à-vis des Français ou plutôt du ministère français, qui n'a pas su reconnaître les efforts, ou disait presque exagérés de la presse petersbourgeoise pour chauffer l'enthousiasme russe lors de la visite à Cronstadt, il est certain que la presse y a aidé beaucoup et l'on compte sûrement sur quelques croix de la Légion d'honneur ! Peut-être le 1^{er} janvier viendra-t-il satisfaire quelques-unes de ces envies.

Les blés et l'orge sont hors de prix et haussent toujours et comme un malheur ne va jamais seul les moulins de Kiew-Brodski qui se trouvent dans un gouvernement luxurieux des contrées affamées et où l'on centralisait pour la mouture, toutes les expéditions, viennent d'être réduits en cendres. C'était le plus grand moulin à vapeur connu en Europe. Rien n'est resté de 350,000 pouds (40 livres) d'orge et de même 150,000 sacs de farine ont été la proie des flammes.

Du reste, ce qui est une grande faute, c'est le peu de sens pratique du paysan russe, et aussi son incurie quand il s'agit pour lui de choses les plus nécessaires. Ainsi le paysan qui eût pu tuer sa vache ou son cheval et le saler, n'en a pas eu l'idée (peut-être aussi parce qu'on ne lui envoyait pas de sel

et qu'il n'avait pas de quoi en acheter), il a préféré vendre, pour une bagatelle, son bétail. Les Juifs ont acheté en masse chevaux et bêtes à cornes ; ils payaient de 7 à 10 fr. un cheval, de 12 à 25 fr. une vache et de 2 à 3 fr. un mouton. Tout cela a été expédié en Allemagne et en Autriche, mais ce que j'ai vu de plus pénible c'est près de Samara, où les Cosaques, qui adorent leurs chevaux, se privaient, eux, de nourriture, pour soutenir, jusqu'à la dernière limite, ces pauvres bêtes ! Ce gouvernement est, du reste, un vaste camp de la plus atroce misère. Jour et nuit, nous ne rencontrons que vieillards, femmes et enfants à peine vivants, mendiant encore un morceau de pain. J'ai, du reste, nombre d'épisodes de mon voyage plus sinistres les uns que les autres, et que je vous raconterai dans une lettre moins longue que celle-ci. J'ai rapporté un échantillon du pain (!!) que l'on y mange. Mais il est tel, que les animaux n'en veulent pas !

La saison d'hiver qui donne ici prétexte à de nombreuses soirées, bals, concerts, etc., sera donc, grâce à tous ces malheurs, peu mouvementée. Le Théâtre-Français, du reste, ne nous le fera pas regretter, car je crois que le régisseur a dû renouer quelques sacs de poudrière dans ses archives pour nous servir de vieilles rengaines qui ne ramèneront guère la vogue à ce théâtre qui tombe chaque année d'avantage. Par contre, Colonne et son orchestre nous donneront quelques bonnes soirées, et il doit débiter le 19 avec la chanteuse Mme Montaland.

La colonie française vient de subir un échec dans l'élection du conseil de fabrique de l'église catholique de Ste-Catherine. Les Polonais ont passé au premier tour. On saura quelle importance a, pour les sociétés de bienfaisance et mutuelles françaises de Petersbourg, cette élection, quand je vous aurai dit que les revenus de la fabrique sont évalués à plus d'un million de francs, car l'église possède d'immenses bâtiments dont elle a la propriété, cadeau fait à elle par l'impératrice Catherine.

La ville vient de décider la construction d'un nouveau pont en fer sur la Néva, qui sera certainement un chef-d'œuvre de ce genre, et en juger d'après les plans et devis ; il aura plus de deux fois la longueur de nos ponts sur le Rhône.

La Russie continue, malgré tous ses tracasseries, ses succès à l'étranger, tant financiers que commerciaux.

Ses derniers emprunts ont une preuve, et voici que l'on annonce officiellement l'arrivée d'un envoyé extraordinaire de l'émir d'Afganistan pour la signature d'un traité de commerce. Cette signature, suivant de près celle du traité avec la Perse, est d'une importance capitale et que les Anglais vont voir d'un mauvais œil. Lorsque vous aurez mes lignes, l'empereur rentrera en Russie et s'efforcera de brûler la politesse aux Allemands, malgré toutes leurs invitations directes ou indirectes. Ils ne manqueront pas de l'attribuer à l'alliance franco-russe, mais bien malin qui pourrait dire en quels termes elle existe. Peut-être le fabricant perpétuel de canards politiques, Blovitz, du *Times*, va-t-il le révéler gravement *ubi et orbi*.

IVAN.

ÉTRANGER

La Crise ministérielle en Serbie

Belgrade, 4 novembre.

La crise ministérielle est provisoirement close jusqu'à la réunion de la Skoupchtina. MM. Voutitch et Tausanovich se retirent, mais les autres démissions ne sont pas acceptées.

Un ukase décide que M. Voutitch sera remplacé par M. Pasich, M. Tausanovich par le ministre des travaux publics, M. Velimirovitch.

Les Elections aux Etats-Unis

New-York, 4 novembre.

Une grande agitation règne au sujet des élections.

Le *World* affirme que M. Russel, le gouverneur démocrate actuel, a été réélu gouverneur de Massachusetts.

New-York, 4 novembre.

Les résultats des élections connus jusqu'à présent font prévoir l'élection de M. Flower, par une majorité de vingt mille voix comme gouverneur de New-York, ainsi que celle de M. Russel comme gouverneur de Massachusetts.

M. Brown, démocrate, a été élu gouverneur de Maryland.

New-York, 4 novembre.

M. Mac Kinley, républicain, l'auteur du fameux bill qui porte son nom, est élu gouverneur de l'Ohio, battant le gouverneur actuel.

La Dictature au Brésil

Rio de Janeiro, 4 novembre.

Le Congrès vient d'être dissous.

La loi martiale a été proclamée et la dictature rétablie.

LES PROVINCES DE LA BALTIQUE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

St-Petersbourg, 4 novembre.

Le gouvernement russe continue, par tous les moyens possibles, la russification des provinces baltiques.

L'ordre vient d'être donné aux administrations de l'Etat, dans les dites provinces, de refuser dorénavant toutes lettres, requêtes ou réclamations adressées par les consuls représentant les puissances étrangères, qui ne seraient pas libellées en langue russe.

Ces consuls sont, en général, des consuls honorifiques et des sujets russes, mais très attachés aux mœurs allemandes.

Le parquet de Saint-Marcellin continue l'enquête.

Pierre-Châtel. — Terrible accident. — Un terrible accident s'est produit dans les mines d'anthracite de Pierre-Châtel. Un ouvrier, Roux-Fauton Pierre, est mort asphyxié au fond de la galerie, une masse de terre et de charbon ayant entraîné les boisages, il se trouva prisonnier au milieu de ces débris et malgré de prompts secours, il ne put être délivré avant que la mort s'en suive.

Saint-Marcellin. — Un notaire brutal. — Un jugement rendu correctionnellement, par le tribunal de Saint-Marcellin, vient de condamner le sieur Gond, ancien notaire et expropriateur dans notre ville, pour coups et blessures sur la personne de M. Vitalis, rentier à St-Marcellin, d'une amende de 15 francs.

M. Golland fait appel de ce jugement devant la cour d'appel de Grenoble.

Foire du 8 novembre. — La foire im-

portante du 8 novembre, qui se tient à Saint-Marcellin, sera renvoyée au lendemain.

La Mure. — L'affaire des processions. — L'affaire des processions et des robes blanches n'est point encore close ; l'audience de justice de paix qui avait eu lieu lundi, a été renvoyée à huitaine, le ministère public ayant démissionné et son remplaçant ne devant être installé qu'à l'audience du lundi, 9 novembre.

Il s'agit en l'espèce d'une opposition à un jugement de défaut du 7 septembre, qui condamnait le curé et le vicaire de La Mure à 1 franc d'amende pour avoir processionné le 21 juin dans les clos qui entourent la nouvelle église.

M. Lombard du barreau de Grenoble, défendant le curé et le vicaire et se présentant de nouveau pour ses clients à la prochaine audience. Le ministère public est conté à partir de ce jour à M. Ernest Dumard, grand industriel à Grenoble et maire de Notre-Dame-de-Vaux.

SAONE-ET-LOIRE

Macon. — Les causes d'un suicide. — Nous avons annoncé, hier, le suicide du sieur Juch, plâtrier-peintre.

Cette funeste résolution est attribuée à des chagrins de famille, et particulièrement à la perte d'une fille que le défunt affectionnait beaucoup.

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui jeudi.

Musique du 134^e. — Voici le programme d'aujourd'hui jeudi, de 2 à 3 heures du soir : Allegro militaire. — Ouverture du Châtelet. — Cornélie, redowa. — Guillaume Tell, fantaisie. — La Esmeralda, valse.

Ils purent, non sans peine et après une demi-heure de lutte, arracher Colas des mains de la police.

La population a refusé de prêter main-forte aux agents.

A la suite de nouvelles recherches, prescrites par M. Briet, commissaire de police, Ducommun et sa femme ont été surpris dans la soirée route de Frans, mis à la disposition de M. le procureur de la République et écroués à la maison d'arrêt aussitôt.

Colas et sa femme ont pris la fuite et quitté Villefranche, mais il est probable qu'ils ne tarderont pas, grâce aux dénonciations, à tomber entre les mains de la justice.

Givors. — Société d'encouragement aux écoles laïques. — Les membres de la bibliothèque de Givors ont déposé, le 25 octobre dernier, une couronne sur la tombe du citoyen Lachize, la collecte faite par eux ayant atteint le chiffre de 73 fr. 85, il en est résulté qu'il restait entre leurs mains un reliquat de 34 fr. 35. Par suite d'une décision généreuse et spontanée vient d'en effectuer le montant entre les mains du trésorier de la société du Sou des écoles laïques.

La commission de ladite société adresse ses remerciements les plus sincères à tous les généreux donateurs.

Ampuis. — Société de tir. — Une Société de tir est en formation à Ampuis.

Une réunion préparatoire pour l'élaboration des statuts et règlements, aura lieu le dimanche 8 novembre, à six heures et demie du soir, chez M. Guibert.

LOIRE

Saint-Etienne. — Triste accident. — Hier, le jeune Calsay, âgé de huit ans, demeurant au Champroul, maison Melcham, cherchait à courir le long d'un pont, son soutien, la lame glissa et vint l'atteindre à l'œil droit, qui fut perforé.

Calsay reçut des soins immédiats, mais on craint bien que l'œil soit complètement perdu.

Reentrée de l'école des mines. — La rentrée des élèves de l'école des

qu'une somme de 21 fr. 50 avait été envoyée par différents syndicats de Saint-Etienne; syndicat des tisseurs et épingliers, 5 fr.; syndicat des menuisiers, 11 fr. 50; syndicat des tailleurs d'habits, 5 fr.

Demain, à 2 heures du soir.

La continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

Tous les verriers doivent assister ce soir, à 4 heures, aux funérailles de M^{me} Rozier.

A GIVORS

On nous écrit de Givors :

La réunion de ce jour comptait environ 100 grévistes. Après la nomination d'un président et la lecture du procès-verbal de la précédente séance, il est venu à l'ordre du jour l'information du secrétaire général de la Fédération, informant le syndicat que la gouvernaitement a décidé de convoquer les patrons à une entrevue avec un délégué d'ouvriers verriers, afin d'arriver à une entente.

L'assemblée a décidé de se faire représenter et ratifier le choix fait par la Fédération qui a désigné pour représenter les syndicats de Mège-Coste, St-Galmier, Rive-de-Gier, Marseille et Givors, un délégué pris à Givors et un à Rive-de-Gier.

Une interpellation est arrivée au bureau sur les manifestations qui se sont produites ces manifestations pouvant amener des difficultés et aliéner les autorités locales à la cause des grévistes. Il est décidé à une très forte majorité de ne plus les continuer.

Le président invite les membres présents à prévenir les victimes de la grève, syndiqués ou non, d'avoir à se présenter le jeudi 5 courant, à l'Hôtel de Ville, où une distribution de secours leur sera faite.

La continuation de la grève est votée à l'unanimité.

Le syndicat accuse réception des sommes suivantes :

Le siège social de Carmaux adresse la somme de 400 fr. — Il a été versé par les organisateurs de la conférence faite le 1^{er} courant, par le député Lachize, la somme de 80 fr. 25. — Produit d'une collecte faite à l'issue de la conférence, au café Perche, la somme de 10 fr. — Par l'industrie drapeau de Vienne, la somme de 50 fr. — Fédération de Vienne, 30 fr. — Groupes Saint-Blancine nos 1, 2, 3, 52 fr. 70. — Collectes faites aux divers établissements de Givors, 48 fr. 60.

Lyon

NOS ÉCHOS

La délégation du syndicat des mineurs de la Loire, dont nous avons annoncé l'arrivée dans notre précédent numéro, a été reçue hier soir à cinq heures par M. Gailliot, maire de Lyon.

Après une entrevue de près d'une heure, la délégation s'est retirée enchantée de l'accueil qu'elle avait reçu.

Les membres du syndicat sont repartis le soir pour St-Etienne par le dernier train.

Une éclipse totale de lune aura lieu le 15 novembre courant. Elle sera visible à Lyon et commencera à 11 heures 46 minutes du soir pour finir à 1 heure 9 minutes du matin.

Hier ont commencé à la direction de l'octroi les examens biennaux d'admission.

Près de cent cinquante candidats s'étaient fait inscrire; un certain nombre d'entre eux s'étaient portés, l'année dernière, comme postulants, et revenaient à la charge.

Ses cent cinquante appelés, il y aura à peu près quarante élus.

Les examens continueront aujourd'hui. Ils comprennent une dictée, des problèmes sur les quatre règles élémentaires de l'arithmétique.

Nous n'avons pas encore le droit de parler du port de Lyon; cependant quelques-uns de nos quais sont, en ce moment, particulièrement animés.

Sur les cours d'Herbouville, notamment, nous avons remarqué une douzaine de sapines construites de la façon la plus rudimentaire qui apportent chacune plusieurs milliers de kilogrammes de pommes.

Les transactions sont assez animées, et tout nous fait espérer que les beignets ne manqueront pas, cette année, sur la table de nos ménagères.

L'incident de Beaune dont nous avons parlé l'autre jour et qui avait vivement ému la population vient de se terminer à la satisfaction générale : aujourd'hui 5 novembre, à huit heures du soir, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Beaune a lieu un punch offert par M. le colonel et MM. les officiers du 16^e chasseurs à la municipalité.

La réconciliation est donc chose faite.

Nous apprenons avec plaisir que la séance d'inauguration de la salle d'escrime du professeur Voland, aura lieu jeudi 5 novembre, de 4 heures 1/2 à 7 heures du soir.

En outre, mardi et vendredi, de 2 à 4 heures du soir, il y a des cours spéciaux pour les jeunes filles. Nous pourrions même citer plusieurs jeunes filles qui sont déjà des escrimeuses très adroites.

Un détail curieux à propos de la Toussaint et de la fête des Morts.

Ce jour-là, en raison de la difficulté de la circulation, on enterra le moins possible et l'on fait les enterrements de très bonne heure.

Le croque-mort se trouve donc libre dans l'après-midi.

Il profite de sa liberté pour aller... au cimetière!

C'est comme les comédiens qui vont au théâtre le jour où le leur fait relâche.

UN CURIEUX INCIDENT

Hier, le public a été fort étonné, à cinq heures de l'après-midi, de voir placer sur les affiches de Lohengrin une bande annonçant la représentation de Faust, annoncée d'ailleurs par un petit boniment qu'on lira ailleurs plus loin.

La direction mettait les Lyonnais en tiers dans ses démêlés avec M. Bourgeois, et on commentait fort, dans les groupes, cette nouvelle façon de discuter, entre directeur et artiste, les clauses et conditions des engagements qui les lient réciproquement. On se demandait pourquoi M. le directeur prétendait exi-

ger de son pensionnaire une chose dont il était dispensé par contrat et dont il ne voyait pas trop en quoi était répréhensible un chanteur, qui prétend simplement se conformer à son traité.

Mais il paraît que la réalité des faits avait reçu, sur l'affiche, un léger acroce, et nous recevons de M. Bourgeois la lettre suivante, qui jette un jour curieux et édifiant — sur la bonne harmonie, fille des bons procédés qui règne actuellement dans notre Grand-Théâtre :

Monsieur le Rédacteur,

M. Poncet, directeur du Grand-Théâtre, vient de faire afficher l'avis suivant :

« M. Bourgeois, pour mettre la direction dans l'embarras, la prévenir par « dépêche qu'aux termes de son traité, il « ne chantait pas deux fois de suite. La « représentation de Lohengrin aura « lieu demain. »

Permettez-moi de rectifier les faits suivants trop légèrement par M. Poncet.

Je n'ai, il est vrai, guère à me louer des procédés de mon directeur, qui affecte, chaque fois qu'il ne s'agit pas d'une première représentation où il faut payer comptant devant la presse, le me faire remplacer par un autre artiste. Mais je respecte trop le public pour songer un seul instant à désorganiser les spectacles du Grand-Théâtre.

La vérité, c'est que, par engagement, je ne dois pas chanter deux fois de suite; une foule de chanteurs font de cette clause la condition principale de leur traité. Hier, après le 2^e acte de Guillaume, me trouvant un peu fatigué (il était 10 heures 1/2 du soir), j'ai prévenu M. Bourgeois que je ne pourrais pas chanter le lendemain et que, par conséquent, il ferait bien de composer en conséquence son spectacle.

M. Poncet n'était j'ailleurs plus sur la scène. M. Bourgeois pouvant oublier ma communication, je pris la précaution, en sortant du théâtre, d'adresser un diagramme recommandé à M. Poncet pour qu'il fût prévenu à temps. D'ailleurs, il ne m'avait pas prévenu, lui, qu'il comptait jouer Lohengrin, il ne m'avait pas demandé de renoncer à la clause formelle de mon engagement.

A mon grand étonnement, je me trouvais le lendemain affiché et je recevais en même temps de M. Poncet une lettre dans, par respect pour le public, je ne transcrirai pas ici les grossières insultes.

Étre injurié, et aller ensuite faire à celui qui m'injurie la grâce de se réconcilier, pour lui être agréable, à une clause formelle de mon engagement, quand je suis indisposé et que je risquerai d'aggraver une simple fatigue, je fais cela pour les directeurs, qui sont polis avec moi, pour les auteurs, non.

Recevez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Bourgeois.

LES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS

Les délégués des employés de tramways ont eu, hier matin, avec MM. Mathieu et Wallut, administrateurs de la Compagnie, une seconde entrevue.

La discussion a été longue et animée, entrés à 10 heures, les délégués ne sont sortis qu'à midi.

Les représentants des employés ont formulé leurs griefs qui sont : 1^o Paiement aux cotiers et relayeurs d'un salaire égal à celui des palmétriers; 2^o Renvoi de M. Goubier, inspecteur principal; 3^o Réintégration des employés révoqués.

La Compagnie, sur le premier point, a répondu qu'elle accordait pleine et entière satisfaction; les cotiers et relayeurs ayant moins d'un an de service à la Compagnie, toucheraient 3 fr. 50 par jour, ceux ayant plus d'un an, auraient un salaire de 3 fr. 75.

Les administrateurs ont déclaré qu'ils regrettaient de ne pouvoir reprendre les employés révoqués, qui, tous, d'après eux, avaient été congédiés pour fautes graves.

Sur la demande d'un délégué, ils ont consenti à montrer les dossiers de leurs anciens agents, et la délégation a pu se convaincre, contrairement à ce que disaient les administrateurs, les employés congédiés n'avaient été pour des fautes ou des erreurs involontaires, n'entraînant en rien leur honnêteté.

Ainsi, un contrôleur, homme déjà âgé, a été congédié après dix années de bons services, pour s'être montré « trop familier avec les cochers et conducteurs ».

Ce pauvre homme n'avait pourtant que deux légères punitions portées sur son dossier.

Dans la plupart des cas, les motifs de la révocation ne concernaient que des fautes insignifiantes.

Un sujet de M. Goubier, les représentants de la Compagnie ont dit qu'ils ne se sépareraient jamais de leur inspecteur principal.

Malgré les pressantes sollicitations des délégués, les administrateurs ont refusé d'accorder toute nouvelle satisfaction.

En conséquence la délégation ils lui ont assigné une seconde entrevue pour le soir même, dans le cabinet du maire.

A 5 heures 1/2, les mêmes personnes ont été introduites dans le cabinet de M. Gailliot.

La discussion a recommencé sur les mêmes points, et les administrateurs ont de nouveau refusé formellement la réintégration des employés révoqués.

Cette réponse catégorique a mis fin à la discussion, et délégués et administrateurs ont pris congé du maire.

L'entente, comme on le voit, est loin d'être établie. Les délégués des employés ont tout essayé, tout tenté, pour obtenir la réintégration de leurs camarades; ils se sont heurtés à un refus de la Compagnie.

Insister davantage eût été inutile, c'est du moins ce qu'ils ont compris, aussi ont-ils décidé, maintenant que leur mission est terminée, de convoquer tous les membres de la corporation à une grande réunion publique qui aura lieu samedi soir.

Dès lors, ils se consacreront à leurs mandats les diverses entrevues qu'ils ont eues, soit avec les administrateurs, soit avec le maire de Lyon, et laisseront à la majorité des auditeurs leur tracer la conduite à suivre.

Les employés paraissent exaspérés des refus de la Compagnie. Plusieurs assurent que la grève sera votée samedi.

Nous recevons la protestation suivante :

« La chambre syndicale des cochers, conducteurs de tramways et similaires proteste contre la note concernant les employés révoqués publiée, mardi dernier, par l'Express et le Nouvelliste.

« Elle se propose de signaler prochainement au public l'attitude d'un employé supérieur de la Compagnie, qui se flatte à tout propos de faire révoquer l'agent qui a eu le malheur de lui déplaire.

« La chambre syndicale nous prie, en outre, d'insérer la convocation suivante :

Chambre syndicale des cochers et con-

ducteurs de tramways. — Samedi soir, à 11 heures 1/2, à la Bourse du Travail, réunion générale de la corporation.

Ordre du jour. — Compte rendu de la délégation envoyée auprès de la Compagnie. — Mesures à prendre.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi, 5 novembre, 3009^e jour de l'année.

Nouvelle lune, le 1^{er}; premier quartier le 9 novembre.

Soleil : lever, 6 h. 55; coucher, 4 h. 32.

Conseil de prud'hommes. — La chambre syndicale de la fabrique Lyonnaise à l'honneur de l'appeler à MM. les électeurs patrons de la 1^{re} catégorie (soieries), que jeudi 5 courant aura lieu l'élection d'un prud'homme patron.

Le scrutin sera ouvert, de dix heures à quatre heures, à la mairie du premier arrondissement, place Sathonay, 2.

La chambre syndicale a désigné M. Guivert (maison Guivert, Delaroché et C^o) qui a bien voulu accepter ces délicates fonctions.

Elle prie très instamment MM. les électeurs d'être exacts au vote, afin de donner, par de nombreux suffrages, un témoignage de gratitude à l'honorable candidat.

Union des Républicains progressistes du 5^e arrondissement. — Dimanche, 8 courant, à 2 heures, au Casino de Vaise, grand concert-conférence, sous la présidence de M. Guillaumou, député. M. Barthou, député des Basses-Pyrénées, fera la conférence.

L'Harmonie du 5^e arrondissement, la fanfare de Gorge-Loup et les artistes du Grand-Théâtre, M. Nott, Mlle Abzet et divers artistes du Conservatoire prêteront leur concours.

On peut dès aujourd'hui se procurer des billets au prix de 50 centimes aux adresses suivantes :

A Vaise, chez MM. Charbonnier, grande rue de Vaise; brasserie Maurier, quai Jayr, 44; café Varichon, place de la Pyramide; café Fayolle, quai Jayr, 37.

A Saint-Just, comptoir Gouin, rue de Trion, 43; café Gariu, chemin de la Favorite, 16; café Sangonard, au Point-du-Jour; café Ruel, aux Quatre-Cheminis.

A Saint-Paul, café Bonnard, bureau de tabac, place Saint-Paul.

A Saint-Jean, café Bover, rue Bellière, 1.

A Saint-Georges, café Berthier, à la Quarantaine.

A Lyon, café de la Patrie, quai des Célestins, 1.

Théâtre des Célestins. — Ce soir jeudi, les Célestins représentent le Carnaval d'un Merle blanc, un grand écart de rire en trois actes, très mouvementé, dans lequel le personnel comique donne en entier. Le spectacle commencera par Chez L'Arcaet et L'Article 231, la jolie comédie nouvelle de Paul Ferrier, jouée avec succès à la Comédie-Française.

Théâtre-Bellecour. — Les salles comiques et le succès enthousiaste qui marquent chaque représentation de la Petite de Madame Arlot appellent les beaux jours de la création de cette opérette, si amusante et si gracieuse tout à la fois, qui marche gaillardement vers la cinquantaine.

Ce grand succès permet à M. Verdellet de donner tous ses soins aux études d'Orphée aux Enfers qui, en dehors des rôles de la pièce, va nécessiter un cadre de chœurs et une figuration excessivement nombreuse.

Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 10 heures à 7 heures, sous le péristyle du théâtre.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef,

Parmi les nombreuses marques de sympathie que j'ai reçues, votre Directeur, M. Verdellet, vous avez eu la bonté de m'adresser les deux magnifiques bouquets qui lui ont été offerts par la figuration (hommes et dames).

Ces modestes travailleurs n'étant appelés par leur service au théâtre qu'à 8 heures du soir, n'ont pu qu'à ce moment lui exprimer la vive satisfaction qu'ils ont éprouvée en apprenant l'heureuse issue de son procès.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, nos respectueux et empressés salutations.

La Figuration du Théâtre-Bellecour.

La Misère. — Hier soir, le bédouin de Saint-Nizier remarqua dans l'église une jeune femme qui se promenait tenant un enfant dans ses bras, et fut frappé de ses allures suspectes.

Il se cacha derrière un pilier et observa. La femme, se croyant seule, se dirigea vers un confessionnal, y déposa l'enfant, puis partit. Le bédouin se précipita à sa poursuite et l'atteignit au moment où elle franchissait le seuil de la porte. Malgré ses protestations, il la porta de force dans son confessionnal et la confia à M. Pons.

La femme, nommée Blanche, âgée de 23 ans, demeurant rue Mercière, avait en pleurant, qu'ayant été abandonnée par son amant, elle avait dû, bien contre son gré, abandonner son enfant qu'elle ne pouvait nourrir.

M. Pons a fait écrouer la malheureuse mère et a envoyé l'enfant à l'hospice de la Charité.

Tentative de suicide. — Hier soir, à 10 heures, les gardiens de la paix, faisant une ronde rue du Beuf, rencontrèrent un militaire vêtu seulement, malgré la rigueur de la température, d'une chemise et d'un pantalon.

L'homme gémissait et parlait tout seul. S'étant approchés, les agents remarquèrent que ses vêtements étaient mouillés. Ils s'en parèrent de lui et le conduisirent au poste.

Le militaire leur dit être soldat au 124^e d'infanterie et s'appeler Ardison. Pris d'un profond dégoût de la vie, il s'était jeté dans la Saône, mais l'instinct de la conservation reprenant le dessus, il avait nagé vigoureusement et pu aborder, après s'être au préalable débarrassé de sa capote et de son sabre qui gênaient ses mouvements.

Ne sachant que faire de son prisonnier, le chef de poste prit le parti de le faire conduire à l'hôpital militaire, et d'informer le lendemain l'autorité militaire des circonstances dans lesquelles il l'avait arrêté.

Rixe. — Plusieurs ivrognes se disputaient, hier soir, à trois heures, sur la place Voltaire. Un rassemblement se forma aussitôt autour d'eux, et un gardien de la paix, voyant la foule s'attrouper, vint voir ce qui se passait.

Il essaya de calmer les tapageurs et les engagea à se disperser. Tous obéirent, à l'exception d'un sieur Michallet, âgé de 39 ans, égoïste. Pris d'un accès de fureur, cet homme se jeta sur l'agent et, d'un coup de tête dans l'estomac, l'envoya rouler sur le trottoir.

Le garde se releva aussitôt et, aidé de plusieurs personnes, saisit l'ivrogne et le réduisit à l'impuissance.

Avec le concours de deux de ses collègues, il put entraîner son prisonnier jusqu'au commissariat de la rue Villeroi, où M. Priour garda ce dernier à sa disposition.

Une fois dégrisé, Michallet fut emmené à la prison de Roanne et écroué.

Arrestation. — En vertu d'un mandat d'arrêt, émanant du parquet de Corbeil, les agents de M. Ramondone ont arrêté, hier soir, le nommé Marie, voltairier, pour vol.

Il est également arrêté pour le même délit, les sieurs Naton, âgé de 50 ans, mécanicien et Magnin, menuisier, habitant le quartier de la Guillotière.

Suicide. — Hier, à quatre heures de l'après-midi, une jeune fille d'une vingtaine d'années s'est précipitée dans la Saône, en haut du pont d'Ainay.

Malgré le dévouement de M. Martel, marinier et d'un soldat d'administration qui se sont aussitôt portés à son secours, montés sur une barque, le corps entraîné par le courant n'a pu être retiré.

La désespérée était très correctement vêtue de noir et avait la tête nue.

Place Saint-Vothin. — La kermesse installée sur cette place offre tous les soirs de nouvelles attractions. Aujourd'hui jeudi et jours suivants, continuation de la fête.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON

Vins plâtrés.

Le tribunal correctionnel de Lyon poursoivit hier, pour plâtrage de vin, M. Manne Pastor, habitant Cette, représentant de la maison Thomas Pastor, d'Alicante (Espagne).

Dans divers échantillons de vin que le laboratoire municipal a pris, soit à la gare de Vaise, soit à la gare de la Guillotière, on a trouvé des doses de sulfate de potasse variant de 2 gr. 54 à 4 gr. par litre.

On sait que d'après une loi de mars 1891, les vins plâtrés à plus de deux grammes par litre, sont reconnus nuisibles et les marchands ou expéditeurs poursuivis.

Le tribunal a renvoyé son jugement à huitaine.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LES RUSSES A BREST

Brest, 4 novembre.

Quatre cent personnes assistaient au banquet donné par le comité du commerce et la presse aux officiers russes. Plusieurs toasts ont été portés.

M. Paillot, président du comité, a bu à l'impératrice, à l'empereur de Russie et à la nation russe.

Le commandant Birleff a remercié et a crié : « Vive la France ! Vivent les Brestois ! »

Un jeune enfant de trois ans, habillé aux couleurs russes et françaises, et portant le drapeau russe, a été amené devant le commandant Birleff, qui l'a pris dans ses bras et l'a embrassé en criant : « Vive la France ! »

M. Delobean, maire, a ensuite prononcé une patriotique allocution qu'il a terminée en proposant de proclamer le commandant Birleff, citoyen de Brest. Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements frénétiques et aux cris de : Vivas la Russie ! Vive la France !

Le commandant Birleff a déclaré qu'il était touché de l'honneur qu'on lui faisait et qu'il resterait citoyen de Brest.

On lui a ensuite offert un drapeau français. Le commandant a de nouveau crié : « Vive la France ! »

Les invités se sont ensuite rendus à un punch offert aux officiers des armées de terre et de mer.

LA LOTERIE DE BESSÈGES

Bessèges, 4 novembre.

M. Mazet, membre de la sous-commission de la loterie de Bessèges, vient d'être écroué.

On le soupçonne d'être compromis dans l'affaire des détournements.

Cinq accusés passeront devant les assises du 11 courant.

UN OFFICIER DÉSERTEUR

Orléans, 4 novembre.

Le conseil de guerre d'Orléans vient de condamner à six mois de prison un jeune sous-lieutenant, élève de l'École polytechnique, accusé de désertion.

À la suite d'une punition aux arrêts de rigueur, pour délit, l'inculpé partit et se réfugia en Belgique.

Il se prétendait dans sa défense ignorer à quoi il s'exposait en agissant ainsi.

AFFAIRES D'IRLANDE

Waterford, 4 novembre.

2,000 à 3,000 partisans ont assiégé la salle où M. Dillon et les antiparnellistes venaient de terminer une réunion.

Une centaine de curés catholiques ont protégé la sortie de M. Dillon, néanmoins, une forte bagarre a eu lieu. Du sang a été répandu.

300 partisans ont attaqué de nouveau M. Dillon. Ses amis sont alors arrivés. La police est intervenue. Il y a eu quelques blessés. Des rixes sanglantes ont éclaté sur plusieurs autres points de la ville.

CATASTROPHE MINIÈRE

New-York, 4 novembre.

Un terrible accident est arrivé dans les mines de cuivres d'Anaconda, état de Montana.

Une cage descendant 19 mineurs s'est détachée brusquement. Les 19 hommes ont été tués.

DÉRAILLEMENT EN ALLEMAGNE

Berlin, 4 novembre.

Un train militaire a déraillé entre Wangen et Sossnowitz.

Trois personnes ont été tuées et une cinquantaine ont été blessées.

Depêches Téléphoniques

Paris, 5 novembre, 2 h. matin.

LES EMPLOYÉS DE COMMERCE

La chambre syndicale des employés de commerce, dans une réunion tenue ce soir à la Bourse du Travail, s'est occupée de la question de l'extension de la juridiction des prud'hommes. L'ordre du jour suivant a été adopté :

« Les employés considérant que leur corporation est celle à qui on impose

les plus longues heures de travail et qui est la plus exploitée, donnent mandat au conseil de la chambre syndicale d'entrer en relations avec les patrons pour obtenir :

1^o la réduction de la journée de travail à 10 heures; 2^o suppression des amendes; 3^o la liberté de prendre les repas en dehors; 4^o un jour de repos payé par semaine.

« Si, par suite de mauvais vouloir des patrons, il était impossible d'obtenir ces améliorations, le conseil aurait pour mission, après enquête et avertissement, d'employer tous les moyens pour la mise à l'index de ces maisons.

« Ils réclament, en outre, des pouvoirs publics, le vote dans le plus bref délai, de l'extension de la juridiction des prud'hommes aux employés et l'application à leur corporation de toutes les lois faites ou à faire pour améliorer la situation des travailleurs ».

Recoupes.....	»	18 »»
Rendus à Lyon		

Légumes se

Légumes secs
 Pois secs, les 100 kilos, 32 à 38 fr. — Lentilles indigènes, de 37 à 45. — Dentilles d'Espagne, 42 à 54 fr. — Haricots région, de 32 à 27 fr. — Haricots Soissons, de 37 à 45 fr.
 De toutes provenances au lieu d'origine.

Pilules Suisses Exigez le timbre
 de l'Etat.
 Méfiez-vous des contrefaçons.

VERMOREL
 CONSTRUCTEUR
 A VILLEFRANCHE (Rhône)

Défense contre le Phylloxéra

MATÉRIEL COMPLET
PALS INJECTEURS PERFECTIONNÉS
Sulfure de Carbone
Pompes à vin. — Alambics
Charrues — Vignerottes
DEMANDER LES TARIFS

Le Rédacteur-Gérant :
NICOLAU-MENTELÉ.

Imp. WALTENDY ET C^{ie}, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon.

1. THE STATE OF TEXAS, ss. COMMISSIONERS OF THE GENERAL LAND OFFICE, do hereby certify that the within and foregoing is a true and correct copy of the original as the same appears in the files of the General Land Office.

TRE BELLECOUR

ujourd'hui

A 7 HEURES 1/2

HIEN AU BIBERON

Vaudeville en un acte

A 8 HEURES 1/2

ILLE DE M^{me} ANGOT

Opérette en trois actes

*l'absence de cet ouvrage, le public est
que les entr'actes seront d'au moins
cinq minutes.*

minutes.

SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU BORD
chez M. V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

LE MONDE PEUT PEINDRE
Incomparable Peinture Minérale
 QUI SE VEND AUX
TS DOCKS DU COMMERCE
- 12, rue Confort, 12. - LYON

re, d'une beauté et d'une solidité à toute épreuve

tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et résiste à toutes ces. Appliquée sur des murs exposés à l'humidité

ette humidité de pénétrer à l'intérieur. On peut différemment sur les métaux, bois ou plâtres, réalisée par l'emploi de cette peinture est évaluée à compléter la main-d'œuvre.

QUE TOUTES LES NUANCES CI-APRÈS :
Bleu ciel, Bleu outremer, Ocre jaune, Jaune Noir, Ocre rouge, Vermillon, Vert d'eau, Vert foncé, Gris perle, Gris fer, Gris au van Dyck clair, Brun au van Dyck foncé, Ton chène clair, Ton chène foncé, Ton

du Bidon de 4 kil. : 2 francs.

GIMAN DEZ

ans les Kiosques
LE
SSÉ-TEMPS
 L LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.
Seul vendu dans les Théâtres
 AVEC
PLÈMENT ILLUSTRÉ GRATUIT
PRIX : 15 CENTIMES

— Perrinet est venu tout à l'heure.
La figure d'Aubin se rembrunit.
— C'est un oiseau de mauvais augure, dit-il, et que je n'aime pas à voir rôder par ici. Qu'est-ce qu'il y venait faire ?
— Rien. Causser, débiter ses sottises. Seulement il a raison.
— Sur quoi ?
— Il prétend que tu t'exposes trop. Le pêcheur haussa les épaules.
— Est-ce que ça le regarde ? Ne l'écoute pas. Laisse-le dire et qu'il aille conter ses histoires à d'autres, car si je le trouve à tourner autour de chez nous, je lui casse les reins.

Il ajouta entre ses dents :
— S'il veut des femmes, qu'il se ma-

rie. Il n'en manque pas qui le prendront pour son argent plutôt que pour sa peau. Brigand !

Il rentrait chez lui.

Elle prit son mari par le cou et lui murmura à l'oreille :

— C'est égal. Il a raison. Tu t'exposes trop. Si tu mourais, Vincent, je mourrais, et ces deux-là, qu'est-ce qu'on en ferait, dis ?

Il lui saisit la taille à deux bras, la renversa en arrière, et l'embrassant à pleine lèvres :

— Allons, fit-il, c'est ce vilain homme qui t'a troublé l'esprit. N'ayez pas peur,

mes cheries, je suis là !

III

Cœur de lâche

Le temps avait marché.
Les nouvelles étaient de plus en plus
sombres, très obscures le plus souvent,
mais terrifiantes. (A suivre.)